

DÉTENIR DES IMAGES DE PORNOGRAPHIE ENFANTINE VOUS REND COMPLICE DE VIOL, MALTRAITANCE, COUPS ET BLESSURES...



* BEC Euroesco - AVEC LE SOUTIEN DE AIR FRANCE, ACCOR, L'UNION EUROPÉENNE, LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

**FABRIQUER, DISTRIBUER
OU DÉTENIR DES IMAGES DE PORNOGRAPHIE ENFANTINE EST PASSIBLE DE 1 MOIS À 5 ANS DE PRISON**

ART. 383 ET 384 DU CODE PÉNAL



www.ecpat.lu